



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

A 19H45, A L'AULA DU CIFOM-ET

10^e séance

Présidence : M. Pierre Surdez

36 membres sont présents.

Membres excusés : MM. Vivian Bologna, Cyril Tissot et Mme Evelyne Von Allmen

Membres absents : M. Pierre-Yves Eschler et Mme Léa Eichenberger

Conseil communal : M. Miguel Perez, président, M. Cédric Dupraz, vice-président, M. Denis de la Reussille et Mme Sarah Favre, membres
M. Claude Dubois est excusé

Le président, **M. Pierre Surdez**, informe que le Bureau, réuni préalablement à la séance du Conseil général de ce jour, a adopté le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021, sans modifications, et tient à remercier la Chancellerie pour son travail efficient.

S'agissant des communications, il annonce la réception des lettres de démission de MM. Gabriel Gaffiot (PLR), Roland Frutschi (Les Verts) et David Taillard (PS), dont il donne lecture.

Dès lors, le président souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres du Conseil général : M. François Schaffner, en remplacement de M. Gaffiot, M. Pascal Wurz, en remplacement de M. Taillard, et M. Cyril Tissot, en remplacement de M. Frutschi. Ces nouveaux venus sont invités à venir retirer leur pin's auprès du coordinateur administratif, M. Faessler.

Ordre du jour

1. NOMINATIONS

- 1.1 d'un membre du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de Mme Léa Eichenberger, démissionnaire (POP) ;
- 1.2 d'un membre de la Commission Qualité de vie, en remplacement de M. Gabriel Gaffiot, démissionnaire (PLR) ;
- 1.3 d'un membre du Conseil de Fondation Bellevue 40, en remplacement de M. Roland Frutschi, démissionnaire (Les Verts).

22-101 de la commission occasionnelle Monnaie locale (7 membres + 4 membres suppléants, issus du Conseil général).

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

22-4101 concernant la modification de l'arrêté sur l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions.

22-4502 concernant le classement d'une motion sur l'inscription de « Le Locle à Swissminiatur ».

6. INTERPELLATIONS

22-601 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et consorts (PS) : Redevance fixe pour compteurs Le Locle – Les Brenets

Des habitants des Brenets nous ont interpellés concernant la nouvelle tarification Viteos des compteurs d'eau.

En effet, une forte augmentation a été observée par rapport à l'année dernière. A titre d'exemple, un utilisateur a reçu une augmentation de Fr. 7.50 à Fr. 217.- sur une période de 6 mois pour son compteur de 20 mm de diamètre, et sans notification préalable.

En comparant les tarifs de Viteos sur les différentes régions du Canton (Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Val-de-Ruz), nous pouvons observer de grosses différences de prix.

Est-ce que le Conseil communal a été informé de ces augmentations ? Quelle en est l'explication ? Est-ce que le Conseil communal peut faire quelque chose pour limiter l'impact de ces augmentations sur les habitants de la commune ? Est-ce que les usagers captifs de Viteos ont été prévenus de cette augmentation préalablement ?

22-602 De M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR) : Piste de ski de fond du Communal ?

Beaucoup de Locloises et de Loclois se demandent pour quelles raisons le tracé de la piste de ski de fond très apprécié, reliant le centre sportif du Communal à La Chaux-du-Milieu, a été abandonné pour la saison 2021 – 2022. Ce tracé sera-t-il abandonné définitivement ?

Alors, qu'au budget 2022, en page 93, 5704 Pistes de fond figure le montant de Fr. 25'720.- ! Est-ce que le Conseil communal va bloquer ce montant promis à la NSF (Neuchâtel Ski de Fond) ? Est-ce qu'une partie du montant versé par la Commune du Locle en 2021 (le même qu'en 2022) à la NSF sera restituée ? Pour rappel, du 11.12.2021 au 23.12.2021, il y avait d'excellentes conditions d'enneigement, toutes les pistes de ski nordique, et les téléskis étaient ouverts sur la chaîne du Jura neuchâtelois mais, malheureusement, il n'y avait plus la liaison Le Communal - La Chaux-du-Milieu durant cette période !

Et pour quelles raisons l'éclairage, très apprécié lui aussi, de la piste de ski de fond du Communal, a-t-il été supprimé ? Alors que la piste de fond est toujours damée.

Enfin, pour terminer, le PLR tient à remercier les TP de notre Ville d'avoir eu la bonne idée de monter la vieille dameuse sur le plateau du Communal, afin de satisfaire les skieuses et skieurs nordiques, et aussi, il faut le relever, les piétons

DU 24 FEVRIER 2022

qui sont heureux de pouvoir se balader à côté de cette piste de ski de fond, puisqu'une piste pour les raquettes leur a été damée, piste qui va jusqu'à l'envers de Sommartel et qui revient par Le Voisinage.

Le PLR remercie également les propriétaires terriens, d'autoriser le passage de la dameuse sur leurs terres.

1.1 – Nomination d'un membre du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de Mme Léa Eichenberger, démissionnaire (POP)

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le POP propose M. Cyprien Baba.

1.2 – Nomination d'un membre de la Commission Qualité de vie, en remplacement de M. Gabriel Gaffiot, démissionnaire (PLR)

M. Anthony Von Allmen, PLR : Le PLR propose M. Alain Krebs, actuel suppléant. En remplacement du suppléant, nous proposons M. Gérard Pulfer.

1.3 – Nomination d'un membre du Conseil de Fondation Bellevue 40, en remplacement de M. Roland Frutschi, démissionnaire (Les Verts)

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous proposons M. Joël Galvani.

Aucune candidature n'étant combattue, le président, **M. Pierre Surdez**, déclare les personnes proposées élues tacitement et leur souhaite un bon travail dans les différentes commissions.

22-101 – Nomination de la Commission occasionnelle Monnaie locale (7 membres + 4 membres suppléants, issus du Conseil général)

Le président, **M. Pierre Surdez**, rappelle qu'une commission à 7 membres est composée de 3 membres PLR, 2 membres POP, 1 membre socialiste et 1 membre des Verts, chaque groupe nommant également un suppléant.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous proposons Mme Priscille Hösli, et M. Joël Galvani en tant que suppléant.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le POP propose Mme Céline Dupraz et M. Théo de la Reussille. M. Raphaël est proposé en tant que membre suppléant.

M. Stéphane Reichen, PS : Le groupe socialiste propose M. Stéphane Reichen, et M. Pascal Wurz en tant que suppléant.

M. Anthony Von Allmen, PLR : Le PLR propose M. Nicolas Aubert, M. Valentin Von Allmen et M. François Schaffner. M. Gaëtan Dubois est proposé en tant que membre suppléant.

Aucune autre candidature n'ayant été annoncée, les **7 membres proposés** correspondant au nombre de sièges à pourvoir, ils sont donc **élus tacitement**.

22-4101 – Rapport concernant la modification de l'arrêté sur l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions

Mme Stéphanie Hügli, POP : Le groupe POP a pris connaissance du rapport concernant la modification de l'arrêté sur l'indemnisation du travail politique et l'acceptera à l'unanimité.

M. Romain Vermot, Les Verts : Etant donné qu'il s'agit d'un toilettage, d'une mise à jour de l'arrêté en fonction de la loi cantonale, Les Verts accepteront le rapport et son arrêté.

M. Stéphane Reichen, PS : Pas d'autre chose à ajouter : le groupe socialiste acceptera le rapport à l'unanimité.

M. Anthony Von Allmen, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport et de ce toilettage du règlement. Nous n'avons pas de remarque particulière, si ce n'est peut-être que, vu que ce toilettage n'était pas urgent, il aurait peut-être fallu attendre de le faire une fois connues les conclusions de la commission chargée de traiter de la monnaie locale.

En effet, peut-être pourrait-il y avoir des changements au niveau des indemnités – nous n'en savons rien – puisque le groupe PLR avait proposé, à l'époque, un projet d'arrêté au Locle pour que ces indemnités soient payées, en partie, en bons du commerce local. Ce projet d'arrêté avait été refusé par le Conseil général.

A notre sens, il aurait peut-être fallu attendre avant de faire ce toilettage, ceci pour avoir une meilleure coordination entre les projets et trouver peut-être une synergie intéressante. Mais le groupe PLR acceptera le rapport et l'arrêté à l'unanimité.

M. Miguel Perez, président du Conseil communal : Nous remercions tous les groupes pour leur entrée en matière. La remarque du groupe PLR est assez fondée : nous aurions pu attendre quelque temps.

Toutefois, si nous avons fait cela et que nous n'avions eu qu'un rapport – celui de Swissminiatur, que nous avons dû aller chercher au fond de nos tiroirs – je pense qu'il n'y aurait pas eu de séance ce soir. C'est donc pour cette raison que nous avons profité de mettre un petit rapport pour compléter, pour étoffer, la soirée qui risquait d'être un peu courte.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre Surdez**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 22-4101**, laquelle est **acceptée** à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant une modification de l'arrêté sur l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions** est **accepté** à l'unanimité.

ARRETE

concernant une modification de l'arrêté sur l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu l'arrêté sur l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions du 3 octobre 2013,
Vu le rapport du Conseil communal du 9 février 2022,

Arrête :

Article premier.- L'article 4 de l'arrêté concernant l'indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions du 3 octobre 2013 est modifié comme suit :

Article 4 – Indemnisation

Les indemnités sont versées à la fin de l'année civile. Elles sont calculées sur la base des listes de présence aux séances remises à la Chancellerie dans les 15 jours suivant chaque séance.

Art. 2.- Le présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

22-4502 – Rapport concernant le classement d’une motion sur l’inscription de « Le Locle à Swissminiatur »

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Ah ! L’espace d’un instant revêtir le costume de Gulliver visitant Lilliput, me promener dans un monde dans lequel je suis un géant : combien de fois l’ai-je rêvé ! Et j’ai réalisé ce rêve à plusieurs reprises en parcourant les sentiers du Swissminiatur.

L’essentiel des monuments de notre pays y est représenté à une échelle qui permet d’admirer la représentation de ces constructions qui font le charme de la Suisse. Avoir une place parmi ces hauts lieux était, pour Le Locle et Les Brenets, une opportunité à ne pas manquer, afin de se faire connaître, de mettre en valeur – face à de nombreux visiteurs – une partie de ce qui fait notre richesse.

Nous tenons à remercier ici l’initiatrice de cette motion, ainsi que le Conseil communal qui a su porter ce projet jusqu’à son achèvement. Nous nous félicitons particulièrement que le Saut du Doubs sera, à l’avenir, intégré dans le parc, soulignant ainsi que nos deux localités marchent maintenant main dans la main. Nous sommes aussi heureux que les jardins de l’Hôtel de Ville seront inclus dans la représentation de l’un des immeubles emblématiques de notre commune.

Nous avons néanmoins deux questions, la première étant la plus importante : le banc rose des amoureux fera-t-il partie du décor ? Quant à l’autre, à savoir si les membres du Conseil général seront invités à l’inauguration, nous pouvons attendre quelque peu avant d’avoir la réponse.

Le groupe POP acceptera le classement de la motion.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Une bonne idée à la base, qui mène à un projet intéressant : les retours, en séance de préparation, étaient très positifs au sein du groupe PLR.

En effet, ce bon et modeste investissement permettra de faire rayonner notre commune, dans son ensemble, aux côtés d’autres emblèmes de la Suisse. Une place de choix. Néanmoins, même si le rapport porte sur le classement de la motion, nous aurions quelques questions financières.

- Le rapport mentionne uniquement un montant de CHF 25'000.- pour les maquettes. Cependant, qu’en est-il du montant de la concession ? Est-il compris dans les CHF 25'000.- indiqués ?
- Une durée de 10 ans a été évoquée en commission. Que se passera-t-il, financièrement, après ?
- Enfin, qu’en est-il des coûts d’entretien des maquettes ? Qui doit les prendre en charge : la commune ou le parc ?

Nous remercions d’avance le Conseil communal pour son travail et ses réponses et, vous l’aurez compris, le groupe PLR acceptera avec enthousiasme le classement de cette motion.

Mme Caroline Erard, Les Verts : Mais quelle bonne idée ! Les Verts ont pris connaissance de ce rapport avec plaisir et félicitent le Conseil communal pour sa rapidité.

Ce projet, selon nous, tombe très bien et offrira à la nouvelle commune agrandie du Locle une très jolie vitrine, avec ce bâtiment emblématique qu’est l’Hôtel de Ville, lequel sera mis

DU 24 FEVRIER 2022

en valeur ce printemps pour ses magnifiques fresques. Les jardins offriront aux visiteurs de Swissminiatur un ravissement incontournable, avec sa petite statue que l'on imagine déjà trôner au Tessin – canton du sud – où la température agréable correspondra mieux à l'habillement de notre déesse...

De plus, s'il est aussi faisable de reproduire un Saut du Doubs miniature, notre contentement pour ce projet est à son apogée. Ce lieu naturel est hautement classé du côté français, il est temps de le mettre véritablement en valeur de notre côté de la frontière également. Avec la décision prise cet hiver de permettre aux Brenets de devenir une porte d'entrée officielle du Parc naturel régional du Doubs, on développe une magnifique entité au niveau de la communication touristique.

En tant que présidente, je peux vous assurer que la Commission du tourisme s'est prononcée en faveur de ce projet.

Dès lors, nous nous réjouissons de passer quelques jours à Locarno prochainement.

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : C'est peu dire que c'est avec une joie sans mélange que le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport. Nous avons même un moment hésité à envoyer des chocolats au Conseil communal en signe de reconnaissance. Merci d'avoir traité aussi vite la motion que nous avons déposée il y a deux ans et d'être venu avec ce rapport.

La représentation, à Swissminiatur, de l'Hôtel de Ville et de ses jardins, ainsi que du Saut du Doubs sera une excellente promotion de l'image de notre commune pour le tourisme. Plus de 100 000 personnes ont visité le parc en 2020, ce qui représente une vitrine extraordinaire. Nous espérons qu'une partie de ces visiteurs aura envie de venir nous voir « pour de vrai » et de découvrir notre magnifique région.

Notre présence à Swissminiatur représente une première étape remarquable pour promouvoir à l'externe la récente fusion du Locle et des Brenets, et c'est une super affectation pour le fond de fusion.

Nous avons quelques questions : nous aimerions savoir si un événement est prévu au Locle, à l'attention de la population, lors de l'inauguration à Melide de notre maquette ? Comment cette nouveauté va-t-elle être promue au niveau de la commune ? Un plan de communication a-t-il déjà été mis en place ?

Nous pensons que tout ceci est très positif, et qu'il est important que le service de la promotion et de la communication continue à pousser un maximum sur tous les petits détails qui peuvent permettre à notre commune de rayonner à l'extérieur.

Le groupe socialiste approuvera avec plaisir le classement de la motion.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Au nom du Conseil communal, nous vous remercions pour l'accueil favorable réservé à ce rapport, ainsi que pour l'acceptation de la réponse à cette motion, motion saluée et acceptée, à l'époque, tant par l'Autorité exécutive que législative. Soyez-en remerciés.

Les premiers contacts ont eu lieu avec Swissminiatur en 2020. La situation pandémique, notamment au Tessin, qui était fortement touché, a contraint le parc à cesser momentanément ses activités. Néanmoins, la situation s'est désormais normalisée et les ateliers de construction ont redémarré leur activité. Les contacts ont pu reprendre en fin

d'année passée, nous permettant ainsi de pouvoir aller de l'avant. Swissminiatur est en possession des plans du bâtiment et des contacts réguliers sont mis en place.

Swissminiatur a fait preuve d'un enthousiasme particulièrement prononcé pour la réalisation de la maquette de l'Hôtel de Ville du Locle, bâtiment emblématique de la Mère-Commune. Il a été maintes fois représenté, notamment par de petites maquettes très, très miniaturisées lors d'une campagne d'un grand centre commercial, également dans l'atlas pour les jeunes sur les différents cantons suisses – où Neuchâtel est représenté par l'Hôtel de Ville du Locle – ou encore sur le site officiel Unesco.

Outre le bâtiment de l'Hôtel de Ville, il y aura également – comme l'a souhaité la motionnaire – l'adjonction des jardins et de la fontaine de la déesse des sources. Les Brenets ne seront pas en reste, puisque nous adjoindrons également les chutes du Doubs, marquant un geste symbolique pour la naissance de la nouvelle commune.

Par rapport aux différentes questions, notamment celle portant sur les coûts de fonctionnement, le montant d'investissement qui a été présenté en Commission de l'urbanisme et en Commission du tourisme se monte à CHF 25'000.-. C'est un prix plafond, comprenant la réalisation de la maquette, ainsi que la numérisation et le marketing autour de cette inauguration.

Concernant les coûts d'exploitation – et après discussion – ceux-ci se monteraient à CHF 500.- par année, couvrant le nettoyage et le maintien, ainsi que les réparations éventuelles. Néanmoins, Swissminiatur nous a fait part du fait qu'ils souhaitaient nous offrir ces coûts durant la concession de 10 ans. Le Locle a sans doute quelque chose d'exotique pour les Tessinois, et nous saluons ce geste qui est particulièrement apprécié. Néanmoins, le but n'est pas de truffer le parc. Cas échéant, nous rediscuterons encore des modalités, quitte à prendre une petite enveloppe dans les investissements, que nous libérerions en une fois pour couvrir tout ou partie de ces coûts.

Par rapport à la stratégie marketing, le montant d'investissement comprend donc une partie de la communication, qui sera effectuée par le parc : un événement est organisé à chaque fois qu'une maquette est dévoilée, ainsi que la pose de bandeaux publicitaires sur différents supports. De son côté, la Ville mettra également en œuvre une stratégie communicationnelle pour cette inauguration une fois la date définitivement arrêtée. Une présence des Autorités exécutives et législatives locloises, sur place à Melide, sera également définie, sous réserve, bien sûr, des modalités à préciser, notamment économiques et financières.

Swissminiatur a pris le tournant des nouvelles technologies, puisque les maquettes bénéficieront également d'un lien numérique permettant de présenter les régions et les villes concernées. Vous pourrez y voir, peut-être, de manière virtuelle, le banc rose que vous avez cité. Peut-être le réaliseront-ils, sachant que les maquettes sont quand même représentées au 1/25^e. Je ne sais pas si sa taille sera très significative, mais je pense que l'on peut quand même se permettre de le prévoir dans le coût d'investissement global.

La date d'inauguration discutée et souhaitée est prévue pour l'ouverture de la saison 2023 – ce sont en tout cas les intentions du parc actuellement – et elle reste encore à être définitivement arrêtée. La Commission du tourisme sera informée régulièrement de la concrétisation du projet.

Le Conseil communal vous remercie encore de l'acceptation du classement de cette motion. Swissminiatur est, depuis plus de 60 ans, une institution en Suisse. On y retrouve la plupart des bâtiments emblématiques de notre pays, que ce soit le Palais fédéral, les remparts de Bellinzone ou, pour Neuchâtel, sa collégiale. Outre les touristes, la plupart des enfants s'y

DU 24 FEVRIER 2022

sont rendus un jour ou l'autre. C'est sûrement le cas pour certains d'entre vous. Cette proposition et sa réalisation permettront de renforcer, un tant soit peu, le positionnement de la nouvelle commune, en particulier par les deux marqueurs identitaires essentiels que sont l'Hôtel de Ville du Locle – dont nous fêtons le 100^e anniversaire des fresques cet été – et, bien sûr, les chutes du Doubs.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Encore une toute petite information pour que le groupe PLR soit entièrement satisfait : que se passe-t-il après les 10 ans de concession ?

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Il est vrai que nous n'avons que peu – ou pas – de visibilité au-delà de 10 ans. Ce sont des concessions un peu du type de celles des cimetières, comme je l'ai dit en commission. Effectivement, les personnes enterrées bénéficient d'une concession de 25 ans. Généralement, ces concessions tendent à s'allonger sur 30, 40 ou 50 ans, voire ad aeternam, mais ce n'est pas vraiment le cas. Mais, effectivement, au-delà de la concession de 10 ans, celle-ci sera vraisemblablement renouvelée. Reste que, le cas échéant, des coûts d'exploitation viendront en sus.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre Surdez**, soumet au vote le **classement de la motion 20-903, « Le Locle à Swissminiatur »**, lequel est **accepté** à l'unanimité.

**22-601 – Interpellation de Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et consorts (PS) :
Redevance fixe pour compteurs Le Locle-Les Brenets**

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : Je serai brève, car tout est déjà dit dans le texte que vous avez reçu.

Nous sommes tout à fait conscients que les tarifs ont préalablement été approuvés, mais nous avons été interpellés par un habitant des Brenets et avons été vraiment étonnés de cette augmentation de prix pour la partie brenassière de la commune, par rapport au précédent prestataire, et sans aucune communication préalable aux utilisateurs. Pour rappel, un habitant nous a interpellés pour une augmentation de CHF 7.50 à CHF 217.-, pour le même usage, sur une période de 6 mois.

Nous sommes tout aussi étonnés par la complexité des tarifs de l'eau dans les différentes régions du canton, ce qui rend extrêmement difficile la comparaison. Nous remarquons toutefois que c'est au Locle que la redevance du compteur est la plus chère : plus du double pour le diamètre de 20 mm, par exemple.

Nous ne voulons pas nous étendre sur cette problématique, mais nous nous réjouissons d'entendre l'avis du Conseil communal, et de savoir ce qui peut être fait pour informer clairement les usagers, qui n'ont pas le choix de leur prestataire.

M. Miguel Perez, président du Conseil communal : C'est une interpellation qui est utile, car, dans le courant de l'année 2021, nous avons reçu quelques courriers incendiaires de certaines personnes habitant aux Brenets, avec des propos que je ne répéterai pas ici, mais qui étaient vraiment orduriers.

Nous avons donc répondu à ces gens-là, avec toutes les bases légales, et c'est bien que nous donnions aussi quelques informations au Conseil général ce soir, pour que vous soyez aussi des ambassadeurs. Ainsi, quand quelqu'un vous tape dessus en disant que ce qui se passe est un scandale, vous pouvez dire que c'est comme cela, qu'il y a des raisons impérieuses qui font que l'eau est à tel prix.

Il y a plusieurs questions dans cette interpellation, je vais les lire. La première est : « Le Conseil communal a-t-il été informé de ces augmentations ? » Non, le Conseil communal n'a pas été informé : c'est lui-même qui a pris ces décisions en connaissance de cause, puisqu'il ne fait qu'appliquer le règlement du tarif de l'eau du 1^{er} octobre 2014 accepté par votre Autorité et sanctionné le 26 novembre 2014 par le Conseil d'Etat.

C'est un règlement qui fait 3-4 pages, il se lit très vite. L'article 1 parle des principes et dit que l'on va répartir le coût de l'eau non pas en fonction de la consommation, mais en fonction d'autres critères.

« Quelle en est l'explication ? » J'ai l'impression de me retrouver en 2008 ou 2010 au Conseil général, mais j'étais de l'autre côté de la barrière. Pour autant qu'il y ait une barrière entre nous... 2008-2010 : beaucoup de situations houleuses au Conseil général, où nous avons dû changer de tarification.

Nous sommes aussi surpris par le fait que, dans les accords de fusion, les tarifs ont été discutés. Nous n'avons pas dit que nous allions prendre les tarifs brenassiers, mais que nous allions prendre les tarifs loclois, et c'était en ordre pour tout le monde. Et les tarifs loclois, bien entendu, ce sont les tarifs de Viteos.

Et puis comme nous avons un peu de temps, il convient de rappeler l'existence de lois – tant cantonales que fédérales – qui interdisent à des distributeurs d'eau de gagner de l'argent

sur le dos des consommateurs, mais qui leur imposent, avec beaucoup de fermeté d'ailleurs, l'obligation de maintenir un réseau d'eau performant : stations de pompage, puits, captages, stations de traitement, entretien et renouvellement des conduites, génie civil, réservoirs, canalisations d'eau usée, épuration, etc.

C'est dans cet esprit que beaucoup de communes et de villes du pays – dont la nôtre – ont instauré, il y a une douzaine d'années, une redevance fixe qui génère des revenus, afin de garantir la qualité du réseau, mais, surtout, la durabilité de son infrastructure, et cela indépendamment de la consommation d'eau.

Vous évoquez La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Val-de-Ruz : toutes ces communes font comme nous. Elles ont toutes une redevance fixe, et beaucoup font exactement comme nous : elles ont un calibre et elles multiplient le calibre par un facteur K. C'est sur le site de Viteos. Pour tous ceux qui secouent la tête, il suffit d'aller sur le site de Viteos.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il est possible que quelqu'un ne consomme rien – ou presque – et qu'il se retrouve avec une facture de plusieurs centaines de francs. C'est, selon le législateur, le prix à payer pour avoir la garantie de pouvoir rentrer chez soi, d'ouvrir un robinet et d'accéder à une eau de qualité.

Le corollaire parfois désagréable lié à ce système est que la facture n'est plus proportionnelle au volume d'eau consommé. Si des villages usent – ou usaient – de ce genre de pratiques, il faut avoir à l'esprit que, tôt ou tard, l'entier du pays devra s'accommoder de redevances fixes incompressibles, qui se basent sur une solidarité entre usagers d'un bien commun. Le changement pour Les Brenets a été précipité par la fusion, mais cette adaptation était inéluctable.

Lors du changement de tarification en ville du Locle – autour de 2008-2010 – nous avons eu les mêmes interrogations que la vôtre ce soir. Par exemple, une église qui consommait 2 m³ d'eau par année s'était retrouvée avec une facture de plusieurs centaines de francs, ce qui plaçait le prix de son mètre cube à un niveau exorbitant.

Il est également important de rappeler au Conseil général que le prix du mètre cube d'eau et le prix au mètre cube de la taxe d'épuration ont baissé en passant du tarif Brenassier au tarif du Locle. Je répète : le tarif *pur* du mètre cube d'eau et le tarif *pur* de l'épuration ont baissé. Bien entendu, la redevance fixe est là, ce qui fait que cela devient très cher si l'on consomme peu d'eau. Le prix de l'eau est passé de CHF 2.55/m³ aux Brenets à CHF 2.-/m³ au Locle. Pour l'épuration, le tarif est passé de CHF 4.-/m³ à CHF 3.80/m³ au Locle. Ce sont donc deux baisses.

Fin 2020, dans le cadre des études relatives à la fusion, notre Service des finances s'est penché sur les conséquences de l'application du tarif loclois à la future localité des Brenets. Il ressort de ce document – que je partage très volontiers avec tous les conseillers généraux qui s'y intéressent – que si vous habitez une résidence secondaire avec peu de consommation – par exemple, vous consommez 10 m³ par an – votre facture, au tarif brenassier – se monte à CHF 217.-, tandis qu'avec le tarif loclois, vous en êtes à CHF 490.-. Soit une différence d'environ CHF 270.- en votre défaveur, ce qui – et nous le comprenons bien – peut faire grincer des dents et faire monter le sujet, par le biais d'une interpellation, au Conseil général. Mais, *a contrario*, selon la même analyse, une famille brenassière peut voir sa facture annuelle *diminuer* par rapport à la situation antérieure.

Ainsi, une famille de 4 personnes qui habite une maison individuelle et qui consomme 280 m³ d'eau par an – soit 70 m³ par personne – va voir sa facture brenassière se monter à CHF 2'325.-, tandis qu'avec le tarif loclois, cette même facture sera de CHF 2'245.-, c'est-à-dire, finalement, une économie à la clé de CHF 80.-. Vous l'aurez compris : cette

famille ne va pas nous envoyer des félicitations. Celle-là, on ne va pas l'entendre... On ne va pas interpeller un conseiller général pour lui dire : « Ma facture a baissé de CHF 80.- »...

Dernière question : « Est-ce que le Conseil communal peut faire quelque chose pour limiter l'impact de ces augmentations sur les habitants de la commune ? » De quelle commune parle-t-on ? De notre commune qui est sous ce régime depuis 2008-2010 ? De *l'ancienne* commune des Brenets, qui est devenue la *localité* des Brenets ?

Le Conseil communal – même si son vœu le plus cher serait d'offrir l'eau, les transports publics et de ne plus faire payer d'impôts – ne peut pas appliquer des tarifs différenciés au sein de notre commune. Comme il ne peut pas *diminuer* le montant de la redevance fixe qui est le pilier essentiel de la pérennité d'un réseau aussi vital que celui de l'eau.

Le président, **M. Pierre Surdez**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal, rappelant qu'elle dispose d'une minute pour exprimer son opinion.

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : Je remercie pour ces explications. Juste deux points : nous voulions préciser que notre interpellation ne portait pas sur le prix de l'eau, mais vraiment sur la redevance qui concerne les compteurs. Les différences de prix que nous avons mentionnées ont été trouvées sur le site de Viteos en comparant les tarifs de Val-de-Ruz et du Locle. Nous ne les avons pas inventés.

Finalement, notre interpellation portait davantage sur la communication, sur le fait que les gens se soient retrouvés avec cette facture impressionnante sans du tout s'y attendre. Est-ce que l'on n'aurait pas pu les prévenir ? Est-ce que cela a été évoqué pendant la fusion ? Ce fut vraiment une mauvaise surprise pour certains. C'était surtout cela et nous ne voulions pas critiquer Viteos ou les prix de l'eau.

22-602 – Interpellation de M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR) : Piste de ski de fond du Communal ?

M. Michel Zurbuchen, PLR : Comme vous pouvez le lire dans mon interpellation, beaucoup de Locloises et de Loclois se posent des questions. Et il m'est venu encore une question par la suite, car j'ai appris que cette piste de ski de fond – cette liaison entre Le Locle et La Chaux-du-Milieu – n'existe malheureusement plus. C'est, paraît-il, dû au fait qu'un propriétaire terrien s'oppose à ce qu'une piste de ski de fond traverse ses terres. Je me pose donc la question : est-il possible qu'une personne puisse s'opposer à ce qu'une piste de ski de fond traverse ses terres, si celles-ci ne sont pas mises à ban, par exemple ?

Encore un petit historique : cette piste de ski de fond existe maintenant depuis une quarantaine d'années. A l'époque, il s'y tenait une grande épreuve de ski nordique, qui s'appelait la MegaMicro, qui partait des Cernets/Verrières pour arriver à Polyexpo à La Chaux-de-Fonds. Depuis Les Cernets/Verrières, elle allait sur La Brévine, Montlebon, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, passait par La Combe-Jeanneret, faisait une boucle au Locle pour repartir sur Les Entre-Deux-Monts et ensuite arriver à La Chaux-de-Fonds.

Y ont participé des fondeurs médaillés olympiques, même. J'en cite un qui avait remporté cette épreuve : Maurilio De Zolt, un italien, dont certains d'entre vous ont peut-être entendu parler. Un grand personnage suisse – qui a même été président de la Confédération – grand sportif et ancien directeur de la Fédération suisse de ski, Adolf Ogi, a participé à cette épreuve, en compagnie d'un conseiller d'Etat, Pierre Hirschi, qui était aussi un grand en matière de ski de fond, et qui l'est toujours, d'ailleurs.

C'était juste un petit historique et, sur ce, j'attends les réponses à mes questions de la part du Conseil communal.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : C'est bien volontiers que le Conseil communal répond à cette interpellation. Pour y répondre, nous aurions pu simplement faire une copie du procès-verbal de la séance de la Commission des travaux publics du 25 novembre 2021. Tous ces objets ont, en effet, été évoqués à cette occasion, puisque nous avons déjà des informations que nous pensions utile de transmettre aux commissaires.

Néanmoins, il est peut-être utile de rappeler deux ou trois éléments. Nous allons donc rappeler, devant cet hémicycle, les décisions qui ont été prises et amener quelques anecdotes au cours de cette soirée où nous avons, exceptionnellement, un peu de temps devant nous.

C'est en avril 2021 que nous avons été informés, par Neuchâtel Ski de Fond – par son responsable de la région, M. Gauthier – qu'il y avait un problème sur la liaison La Chaux-du-Milieu – Le Communal. Il faut relativiser : nous avons effectivement été informés qu'un agriculteur ne souhaitait plus que ses terrains – situés Porte-des-Chaux – soient utilisés et tassés par la dameuse, c'est une des raisons, mais il n'y a jamais qu'une seule raison.

Nous pensons qu'il y a aussi un autre problème : toute la descente du chemin des Noisetiers – que nous avons dû un petit peu agrandir il y a quelques années – est un chemin étroit. Aussi, sans juger du tout Neuchâtel Ski de Fond, qui fait un excellent travail, nous pensons que les deux éléments sont à prendre en considération, tant l'étroitesse du chemin des Noisetiers que le désaccord qu'il peut y avoir avec un propriétaire terrien qui ne souhaite

pas forcément que cette piste soit damée sur ses terrains. Et vous savez à quel point le Conseil communal est aussi très, très attaché à la propriété privée.

Pour répondre à la première question, quand nous avons été informés de cette situation, nous avons décidé qu'il était quand même important de pouvoir continuer à tracer une piste sur le Communal. Nous avons donc pris la décision de rapatrier au Communal la toute vieille dameuse qui était utilisée pour damer une piste sur la plaine du Col-des-Roches, afin de pouvoir damer, malgré tout, la piste du Communal. Nous avons ainsi anticipé un tout petit peu les travaux de la H20, puisque nous ne pourrions de toute façon plus damer sur la plaine du Col-des-Roches à l'avenir. D'ailleurs, même si cette saison n'est pas extraordinaire au niveau du ski alpin et du ski de fond, nous avons des retours que la piste damée au Communal est appréciée. Vous avez aussi sûrement pu apprécier le fait que nous y avons damé une piste pour promeneurs, également très prisée.

Voici les raisons pour lesquelles cette piste n'est plus tracée entre La Chaux-du-Milieu et les hauteurs du Locle. Nous pensons continuer de damer la boucle du Communal ces prochaines années.

La deuxième question portait sur la problématique de l'éclairage. Pratiquement durant la même période, mais un peu plus tôt dans l'année, nous avons été rendus attentifs au fait que cet éclairage ne respectait plus du tout l'ordonnance sur les installations électriques basse tension – OIBT – du 7 novembre 2001. Nous avons donc demandé quelques devis pour voir de quelle manière nous pourrions respecter cette ordonnance. Il s'est avéré que nous aurions dû investir environ CHF 12'000.- uniquement pour changer les deux projecteurs et plusieurs dizaines de milliers de francs pour, notamment, refaire les poteaux qui sont effectivement très, très, très anciens.

Le génie civil, les fouilles, ainsi qu'un nouveau coffret d'introduction/comptage, selon les devis que nous avons demandés à Viteos, impliquaient des investissements pour plusieurs dizaines de milliers de francs. Ces éléments, compte tenu d'une situation où, vous le savez bien, nous essayons de faire des économies, nous ont conduits à décider de ne pas renouveler ces installations électriques.

Pourquoi avons-nous aussi pris cette décision ? Pour des évolutions de technique, également, et constatant que la plupart des skieurs de fond qui pratiquent le soir sont équipés de lampes frontales. Celles-ci ne ressemblent plus vraiment aux lampes frontales que certains ont connues lorsqu'ils ont fait leur école de recrues, qui devaient peser deux kilos et qui pendaient devant le nez lors des exercices de nuit. Ce sont bien des lampes frontales qui sont très, très, très efficaces et qui permettent au fondeurs qui s'entraînent assez régulièrement d'avoir une très bonne visibilité.

Une deuxième chose, peut-être, pour ceux qui vont assez régulièrement sur ce site : quand le ciel est assez dégagé – et ce n'est pas une plaisanterie – la luminosité de la patinoire, éclairée jusqu'à 22h00-22h15, suffit largement à pratiquer le ski de fond sans avoir de lampe d'appoint. Voilà pour la partie plutôt économique.

Encore une chose, pour terminer : malgré la très, très longue expérience de l'interpellateur, il a peut-être commis une petite erreur, car les CHF 25'720.-, fort heureusement, ne sont pas une subvention que nous octroyons à Neuchâtel Ski de Fond. Il s'agit de l'imputation des heures effectuées par nos hommes du Service de la voirie qui préparent les pistes de ski de fond et les dament. Ces CHF 25'000.- sont donc uniquement des travaux internes, des heures imputées au damage des pistes de ski de fond. Nous n'avons aucune subvention directe à Neuchâtel Ski de Fond. Peut-être avons-nous une cotisation de CHF 100.-, mais les CHF 25'000.- – respectivement CHF 22'000.-/CHF 23'000.- selon le

DU 24 FEVRIER 2022

bouclément – sont bien des prestations de nos hommes. J'ai le détail, si vous le souhaitez : pour l'année 2021, il y a CHF 18'171.15 pour les heures imputées et CHF 4'335.- pour les frais de véhicules.

Voilà pour la partie financière et la petite erreur concernant le montant figurant au budget, qui n'est évidemment pas une subvention à Neuchâtel Ski de Fond.

Il est vrai que, nous aussi – comme tous ceux qui aiment le sport, le ski de fond – souhaiterions revoir des manifestations telles que celle évoquée par l'interpellateur. Pour ma part, je me souviens plutôt d'un fondeur finlandais, Juha Mieto, qui devait faire 2 m pour 110 kg et qui était le contraire de De Zolt, qui devait faire 1,50 m pour 48 kg. Cela pour dire que nous avons chacun nos références, la mienne étant plutôt du côté de la Finlande. Chacun son anecdote, Monsieur Zurbuchen.

Pour terminer, nous continuerons, bien sûr, de damer la piste du Communal, mais sans éclairage. Nous verrons avec Neuchâtel Ski de Fond si, malgré les incompréhensions avec cet agriculteur, la machine ne pourrait pas repasser par cet endroit-là. Toutefois, je le répète, il y a aussi l'étroitesse du chemin des Noisetiers qui pose problème.

Le président, **M. Pierre Surdez**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Michel Zurbuchen, PLR : L'interpellateur se déclare satisfait et je remercie le Conseil communal de ses réponses. Je voudrais toutefois juste dire ceci : il est vrai qu'il y a un bel éclairage sur la patinoire, mais la piste de ski de fond va presque jusqu'au chemin des Noisetiers, et je vous promets – on peut aller faire un essai – qu'il n'y a là-haut pas beaucoup d'éclairage venant de la patinoire. Mais merci de votre réponse.

Je peux comprendre que cela coûte plusieurs milliers de francs et que nous sommes dans une période financièrement difficile. Toutefois, en septembre 2020, sauf erreur, un rapport au Conseil général demandant CHF 100'000.- pour éclairer un deuxième stade de foot sur le Communal a passé sans problème. Alors que pour quelques dizaines de milliers de francs pour des fondeurs, malheureusement, c'est : « Débrouillez-vous, allez-y avec une lampe frontale ».

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : J'aimerais juste vous dire que faire du foot avec une lampe frontale, c'est compliqué...

M. Pierre Surdez, président : Le Bureau vous annonce qu'il souhaite mettre sur pied une soirée extrapolitique, où nous pourrions nous retrouver sans clivages, sous le signe de l'unité et dans la bonne humeur. Ce peut être un soir où une séance du Conseil général aurait été annulée. Le Bureau souhaite une telle soirée depuis le début de la législature pour abaisser un peu certaines tensions partisans. S'agissant des détails, le lieu reste encore à définir, mais le souper sera à vos frais. Nous vous tiendrons au courant le moment venu.

La séance est levée à 20h40.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
P. Surdez

La secrétaire,
J. Eymann